

Assurance dotale

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Type d'assurance de survie où l'assureur versera le capital au bénéficiaire vivant au terme du contrat (Le terme du contrat est souvent la majorité d'un enfant ou la date présumée du mariage d'un enfant), que l'assuré soit vivant ou non à cette date, pourvu que le bénéficiaire soit en vie à l'échéance du contrat, c'est-à-dire à l'époque du déclenchement des prestations de l'assureur.

par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**